

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de Brissac Loire Aubance (49)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Nouvelle de Crémation

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Dabrigeon Denis, gérant

RCS / SIRET

| 8 | 2 | 4 | | 9 | 0 | 3 | | 5 | 6 | 1 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Forme juridique

SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématorium	Surface totale aménagée : 7 425 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un crématorium sur plusieurs parcelles sur une surface totale de 7 425 m<sup>2</sup> comprenant :

- le bâtiment du crématorium, d'une surface plancher d'environ 798,7 m<sup>2</sup>, dont la partie technique comprenant à terme deux fours
- des voies d'accès publiques et techniques
- un parking public
- une cour de service avec places de stationnement
- des espaces verts dont un parvis et un jardin du souvenir

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à de nouveaux besoins et à une nouvelle demande croissante concernant la crémation. Aujourd'hui, plus d'un tiers des obsèques en France passent par une crémation. Il n'existe actuellement que deux crématoriums sur le département du Maine-et-Loire : à Montreuil-Juigné et à Cholet.

Le crématorium de Montreuil-Juigné se trouve à plus de 20 km au nord-ouest de la zone de projet (trajet : 28 min en voiture). Le crématorium de Cholet se trouve à plus de 45 km au sud-ouest de la zone de projet (trajet : 44 min en voiture). Ainsi le projet est éloigné des crématoriums existants et vient donc compléter les besoins en crémations dans le département.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation (dépôts des dossiers réglementaire, consultation des entreprises, consultation et analyse des offres) est prévue sur environ 14 mois.

Les travaux sont prévus sur une durée totale de 9 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante : 1 mois de préparation de chantier, 8 mois de "travaux".

Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique dans le cadre d'un chantier propre.

Ces travaux comprennent la démolition de l'existant avec tri sélectif des matériaux recyclables. En effet, les travaux comprendront la démolition des bâtiments actuellement présents sur la zone de projet :

- environ 70 m<sup>3</sup> de béton provenant de la démolition des box de stockage.
- environ 350 m<sup>3</sup> de gravats d'enrobés provenant de la réduction des surfaces imperméabilisées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité moyenne annuelle de 600 crémations. On suppose la présence moyenne de 30 proches par crémation.

Le crématorium comprendra à terme deux fours, installés dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de récupération et de traitement, conditionnement. Des installations de filtration des rejets atmosphériques, répondant aux normes en vigueur, seront également installées dans la partie technique. Les systèmes de ventilation, refroidissement et filtration seront situés à l'extérieur. Un système de récupération de chaleur permettra le chauffage du bâtiment.

Au niveau de l'accès de la parcelle, l'entrée et la sortie public piéton et l'entrée véhicule du crématorium (via un portail coulissant) se feront directement par la rue de la Guillanière. La sortie au crématorium (via un portail coulissant) se fera directement par la route de Charce. Cela permettra l'accès aux familles et au personnel. Un portail coulissant séparera le parking de service du parking visiteur.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à l'évaluation environnementale au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement,
- au permis de construire au titre de l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme,
- au permis de démolir au titre de l'article R421-6 et suivante du Code de l'Urbanisme.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	0,7425 ha
Bassin versant intercepté :	0 ha
Surface totale	0,7425 ha (<1ha)
Surface bâtie - emprise au sol	798,7 m <sup>2</sup>
Capacité d'accueil (salle de cérémonie)	120 visiteurs + 3 personnes affectées au site (personnel)
Capacité parking	56 places visiteurs + 3 pour employés

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de Charce / rue de la  
Guillanière  
49320 Brissac Loire Aubance

Lieu-dit "La Fontaine au Clerc"  
A 590, A 596 et A 661

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0° 26' 13" O Lat. 47° 21' 2" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à plus de 2 km au nord-ouest de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II n°520004470 "Forêt de Brissac"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc le plus proche est le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine dont les limites les plus proches du projet se trouvent à environ 3,7 km à l'est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Maine-et-Loire a été approuvé par arrêté le 19/12/2014. Mais la commune de Brissac-Loire-Aubance n'est pas concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe ni sur un bien inscrit au patrimoine mondial ni sur sa zone tampon. Il existe plusieurs monuments historiques sur la commune. Mais ces monuments se trouvent tous à plus de 720 m de la zone de projet. Il n'y a pas de site patrimonial remarquable à proximité de la zone de projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'est de la zone de projet se trouve sur des milieux potentiellement humides (probabilité assez forte à forte). A noter que la zone de projet est une ancienne zone urbanisée et qu'elle est donc déjà imperméabilisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondation Authion, approuvé le 29/11/2000 et révisé partiellement le 22/05/2006. Le plan concerne en réalité les anciennes communes de Saint-Rémy-la-Varenne et Saint-Saturnin-sur-Loire qui ont été incluses à Brissac-Loire-Aubance le 15 décembre 2016. La zone de projet est éloignée de toutes zones inondables.  La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se trouve au sein de la Nappe du Cénomaniens.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : la ZSC n°FR52000629 "Vallée de la Loire des Ponts-de-Clé à Montsoreau" et la ZPS n°FR5212003 "Vallée de la Loire des Ponts-de-Clé à Montsoreau", toutes deux à environ 6 km au nord de la zone de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimée à moins de 2 m3 par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas envisagé de mouvements de terre modifiant la parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas envisagé de mouvements de terre modifiant la parcelle.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts en phase travaux liés au chantier (impacts temporaires) : - risques accidentels de pollution du milieu naturel (hydrocarbures...), susceptibles d'affecter la flore et la faune présentes aux abords du chantier. - risques de dérangements et de perturbations locales liés à la présence de de l'homme ainsi qu'aux bruits, poussières et vibrations éventuels du chantier. Impacts permanents .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur ces zones étant donné les émissions limitées du projet et surtout l'éloignement de ces zones par rapport au projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur ces zones étant donné les émissions limitées du projet et surtout l'éloignement de ces zones par rapport au projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement une zone urbanisée, imperméabilisée, à l'abandon. Ainsi le projet n'entraînera aucune consommation d'espaces naturels, agricole forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Brissac-Loire-Aubance ne fait pas l'objet d'un PPRT. La route départementale D748 traverse Brissac-Loire-Aubance. Il s'agit d'une route fréquentée, notamment par des véhicules de transport de marchandises dangereuses. La route D748 longe la frontière ouest de la zone de projet, mais une butte arborée les sépare. L'entrée sur le site ne se fait pas par cette route.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme vu précédemment la commune est concernée un PPRn Inondation, mais la zone de projet n'est pas concernée. Le projet se trouve en zone à aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles, exceptée une partie à l'extrême nord-ouest (parking de service) en aléa fort. La commune ne se trouve qu'en zone de sismicité 2 soit un aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respectent les recommandations des autorités sanitaires et ne présentent donc pas de risque sanitaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium reste très faible (personnel et visiteurs).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic engendré par l'activité du crématorium sera source de bruit. Cependant, l'impact du crématorium sur le trafic et donc sur le bruit engendré par le trafic est très faible. Les ventilateurs d'extraction/refroidissement des fumées du crématorium seront également sources de bruit. Ils fonctionneront exclusivement en période diurne. De plus, la valeur d'émergence est faible. Ainsi l'impact sonore du crématorium sur son environnement sera minime.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants. Cependant la mise en place, d'un système de filtration permet de réduire les concentrations rejetées, permettant des rejets conformes à la réglementation. Installation conforme au minima à la loi du 28 janvier 2010 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est une zone déjà imperméabilisée, assortie de fossés exutoires existants. Le projet prévoit la réalisation d'espaces verts (dont jardin du souvenir et jardin à la française) , ainsi la surface imperméabilisée de la zone sera diminuée. Le projet permettra ainsi de réduire les eaux de ruissellement (eaux superficielles). Ainsi il y aura des rejets liquides (eaux de ruissellement) mais ils seront diminués par rapport à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalent-habitants. Les eaux usées seront traitées par la station d'épuration Brissac. En effet, le crématorium sera raccordé au réseau d'eaux usées existant de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets seront des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,...). Les résidus métalliques issus de la crémation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filière spécifique d'un opérateur externe. La traçabilité est assurée.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'études est actuellement une ancienne zone urbanisée inoccupée . Ainsi le projet n'aura pas d'impact sur quelque activité humaine que ce soit.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autre projet référencé existant ou approuvé sur la commune de Brissac-Loire-Aubance.

Par ailleurs, concernant les projets de crématorium, aucun n'est prévu à proximité de la zone de projet. Le projet le plus près se trouve, en effet, à plus de 20 km au nord de la zone de projet, sur la commune de Loire-Authion, au nord de la Loire.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les seuls impacts négatifs que le projet pourrait avoir sur l'environnement sont ceux liés à la qualité de l'air. L'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère (cf. annexe jointe) fixe des prescriptions qui seront particulièrement respectées et régulièrement contrôlées par l'ARS. Les résidus de filtration provenant de l'épuration des fumées des fours des crématorium sont considérés comme des déchets ultimes, ils seront, à ce titre dirigés vers la filière appropriée. Dans le cadre d'un contrat de maintenance globale souscrit auprès de FMI (concepteur-constructeur des installations de crémation) et après avoir retenu l'option incluant le conditionnement, l'enlèvement et la mise en centre d'enfouissement de ces déchets, ce sont les techniciens de FMI qui se chargent de l'intégralité des démarches liées à cette élimination qui fait l'objet de bordereaux de suivi et traçabilité. Pour limiter la consommation des énergies fossiles, la mise en place d'un système de récupération de chaleur permettra de valoriser l'énergie dégagée pendant le fonctionnement du ou des fours. Un échangeur à plaques sera positionné sur la boucle d'eau chaude du système de refroidissement de l'équipement de filtration et de traitement des fumées (circuit primaire). Sa puissance est de 150kW par ligne de crémation. Le raccordement sera effectué au réseau de chauffage du bâtiment. Cet échangeur en permettra à minima le chauffage ; l'énergie dégagée pendant une crémation étant estimée entre 350 et 500 kW.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty box for auto-evaluation response]

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



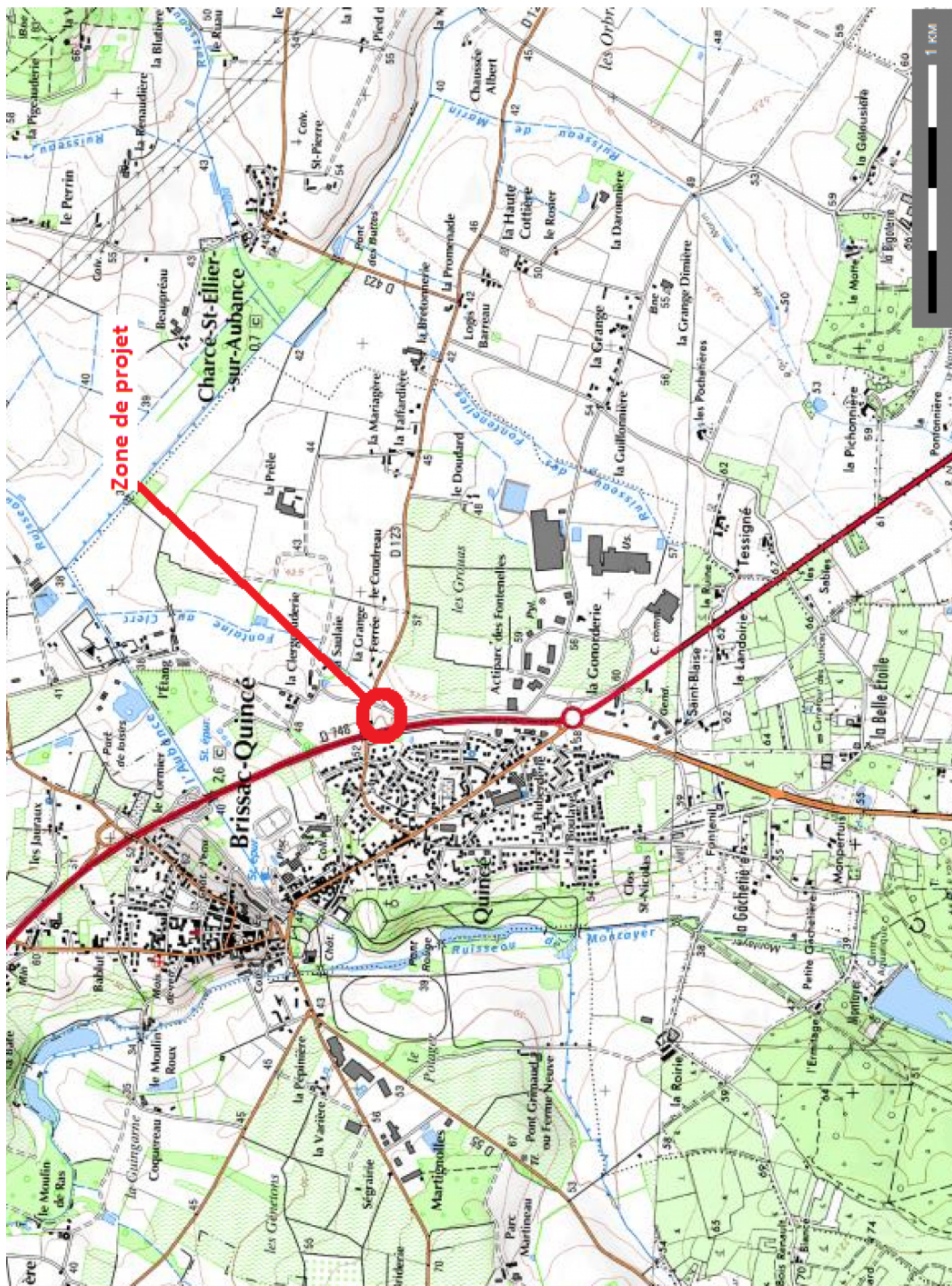
Fait à BEAUMONT

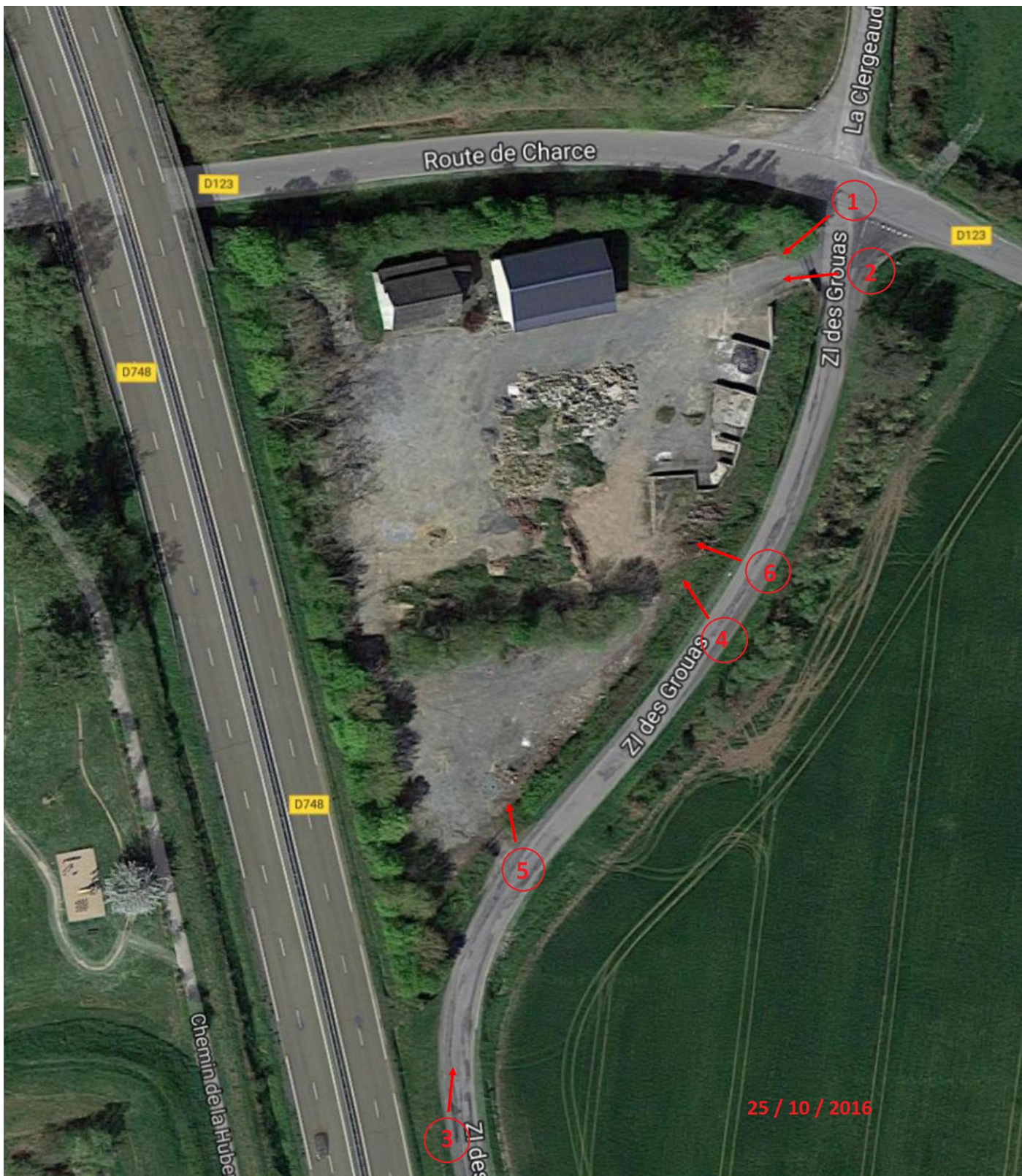
le, 12 septembre 2017

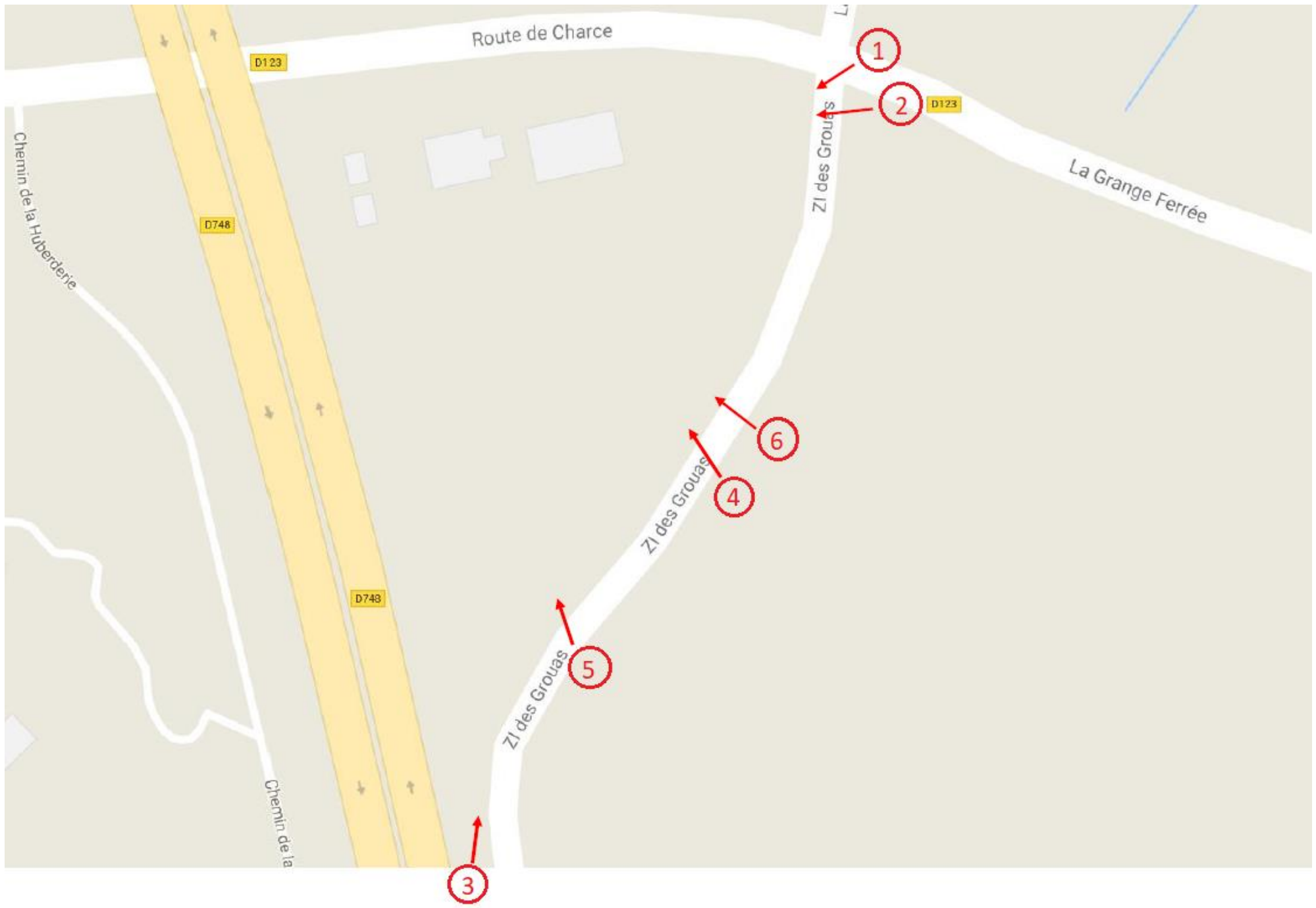
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus









Vue 1 : depuis portail actuel



Vue 2 : depuis portail actuel



Vue 3 : terrain depuis route d'accès sud



Vue 4 : terrain et construction à démolir, depuis haie coté sud



Vue 5 : terrain depuis portail sud

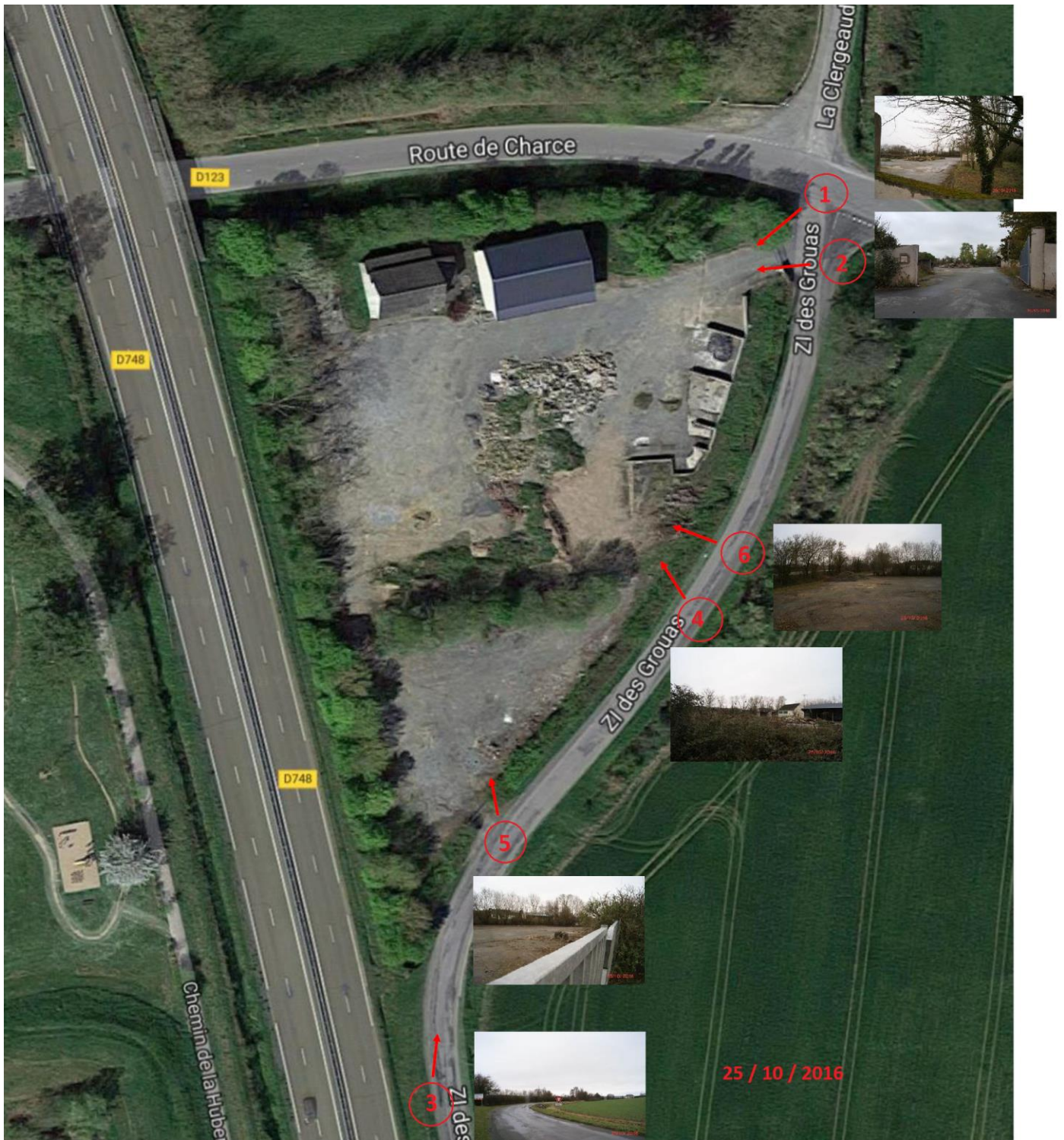


Vue 6 : terrain depuis portail sud



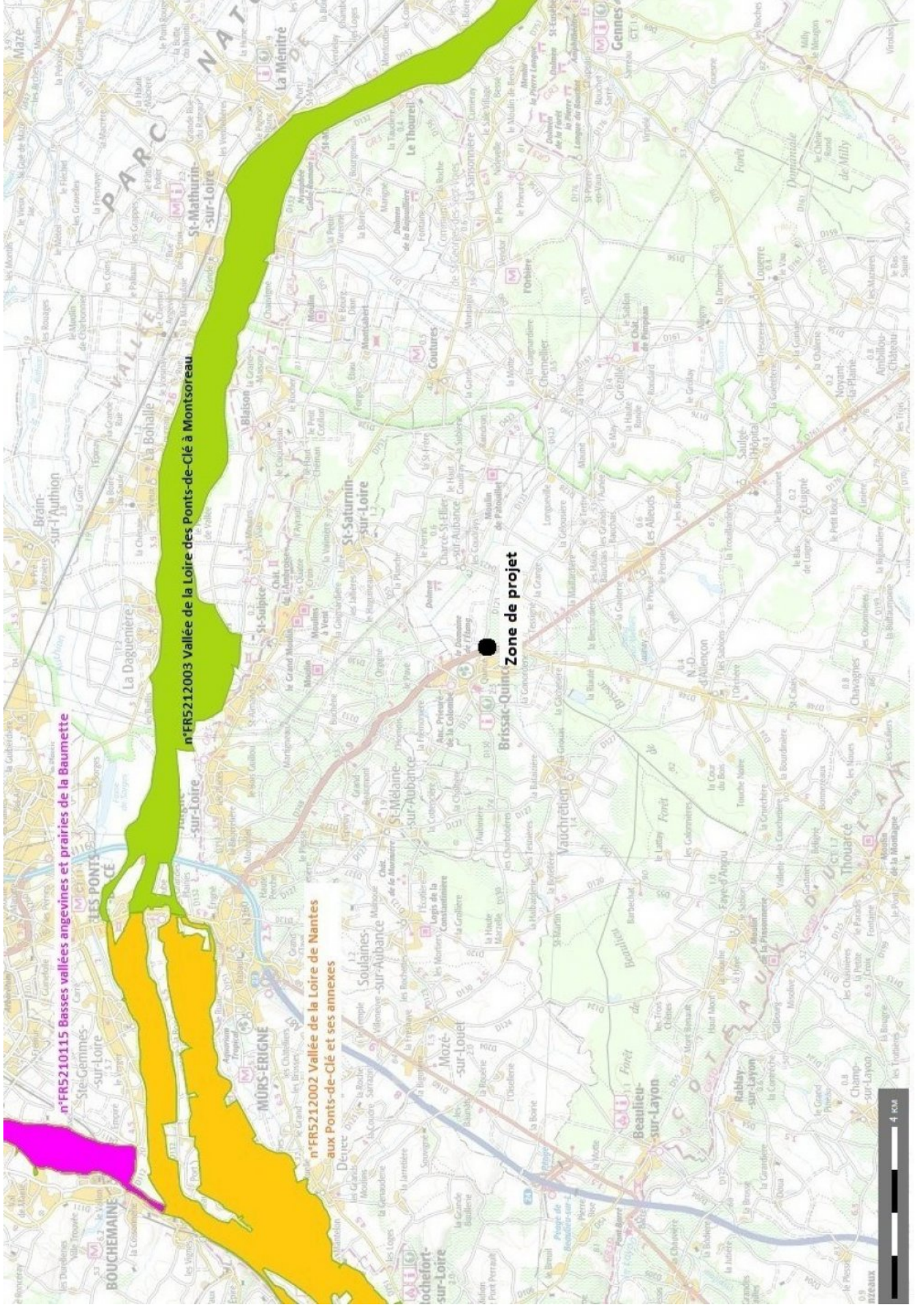
Vue 7 : terrain depuis portail sud







**Construction d'un bâtiment à  
usage de crémation  
Brissac-Loire-Aubance**  
Plan des abords du projet  
Echelle : 1/2 000ème



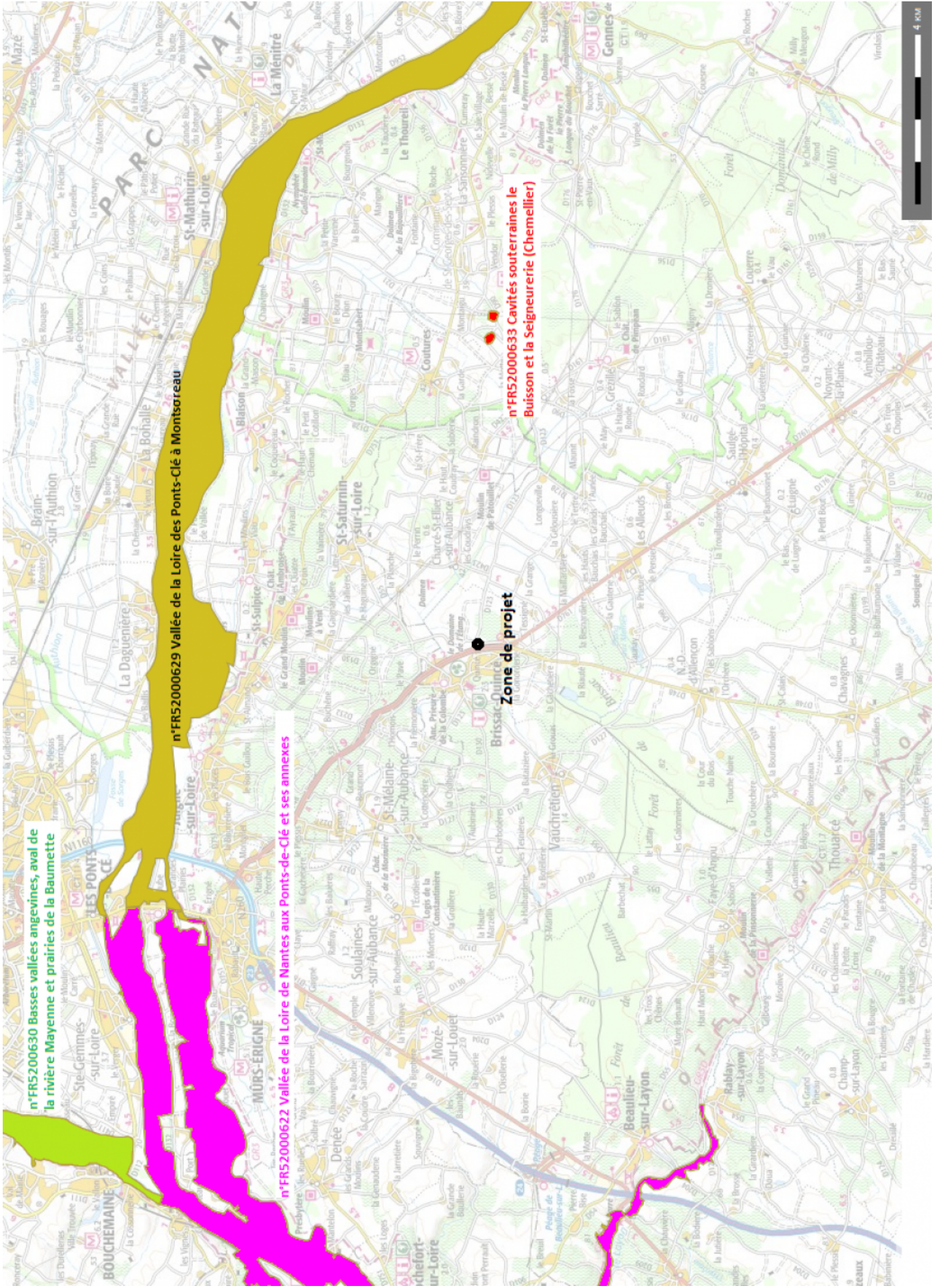
n°FR5210115 Basses vallées angevines et prairies de la Baumette

n°FR5210002 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Clé et ses annexes

n°FR5212003 Vallée de la Loire des Ponts-de-Clé à Montsoreau

Brissac-Quintin Zone de projet

4 km



n°FRS2000630 Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette

n°FRS2000629 Vallée de la Loire des Ponts-Clé à Montsoreau

n°FRS2000622 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Clé et ses annexes

Zone de projet

n°FRS2000633 Cavités souterraines le Bousson et la Seigneurie (Chemellier)

## QUANTITÉS MAXIMALES DE POLLUANTS CONTENUS DANS LES GAZ REJETÉS À L'ATMOSPHÈRE

Type de polluants	Quantités maximales fixées dans l'arrête du 28 janvier 2010
Composés organiques	20 mg/normal m3
Oxydes d'azote	500 mg/normal m3
Monoxyde de carbone	50 mg/normal m3
Poussières	10 mg/normal m3
Acide chlorhydrique	30 mg/normal m3
Dioxyde de soufre	120 mg/normal m3
Dioxyde de furanes	0,1 ng I-TEQ/normal m3
Mercure	0,2 mg/normal m3

Ces seuils sont totalement respectés par le procédé de filtration des gaz rejetés lors de la crémation. C'est le rôle de l'installation de filtration venant compléter le four de crémation.